

Lieux de formation : *Lycée Jean Monnet (Montpellier) et IAE Montpellier,*

LICENCE pour le Management des Sciences et des Technologies

Parcours : Management des Technologies Multimédia

Formation en apprentissage



Présentation

Cette licence fondamentale est organisée sur un parcours facilitant l'accès aux deux parcours du Master des Technologies proposées par l'IAE de Montpellier.

La finalité de cette licence est de proposer une double compétence de management et de commercialisation de projet multimédia.

Contenu de la formation

Economie de l'innovation et du web, Outils de gestion, Théorie des organisations, Mercatique, Fondamentaux de la communication, Commercialisation de solutions multimédias, Anglais appliqué aux TIC, Technologie de la communication, Droit appliqué aux TIC, Système d'information et veille technologique, Conception de produit multimédia, Marketing des services et produits multimédias, Entrepreneuriat et business plan, Gestion de projet.

Objectifs

Préparer les apprenti(e)s aux fonctions de manager de projet, de concepteur et gestionnaire de produits multimédias.

Insertion professionnelle

- Assistant-chef de projet intranet / internet, veille technologique et Webmaster
- Responsable communication au sein d'une organisation (entreprise, association, collectivité territoriale...)
- Rédacteur de contenus multimédias (journaliste en ligne),
- Concepteur de produits multimédia.
- commercialisation de produits multimédia

Calendrier de la formation

Début de la formation : début octobre

Durée : 1 an

Rythme alternance :

Semestre 1 : octobre à Janvier : 2 semaines cours/2 semaines entreprise

Semestre 2 : février à juin : 1 semaine cours/ 3 semaines en entreprise

Soutenance : juin - juillet



Conditions d'accès

Étudiants titulaires de 120 crédits (bac+2) en provenance de L2, DUT, BTS scientifiques et technologiques. Dossier de candidature à télécharger sur le site du lycée Jean Monnet – Montpellier : www.lyc-monnet-montpellier.ac-montpellier.fr ou site de l'IAE : www.iae.univ-montp2.fr

Contact :

Responsable pédagogique Lycée Jean Monnet : info-licence-monnet@orange.fr

Pôle pédagogique de l'IAE : info-licence_iae@univ-montp2.fr

Informations supplémentaires

Lycée Jean Monnet

Rue de Malbosc BP 7045 34080 Montpellier Cedex4
Chef de travaux 04 67 10 36 24

IAE – UM2

Place Eugène Bataillon – CC 028 – 34095 MONTPELLIER Cedex 5
Tél. : 04 67 14 38 40

CFA UM2

Tél. : 04 67 14 49 62 – Courriel : cfa@um2.fr
Site : www.cfaum2.fr

Le contrat d'apprentissage

Mode d'emploi

Durée du contrat : 1 an

Age des apprenti(e)s : de 18 à 25 ans



Avantages pour l'employeur :

Exonération de l'ensemble des cotisations patronales et salariales.

Perception d'une Indemnité Compensatrice forfaitaire (ICF) payée par la région.

Rémunération de l'apprenti(e) :

La rémunération est calculée en pourcentage du SMIC, en fonction de l'âge de l'apprenti(e).

Horaires de travail de l'apprenti(e) :

Le temps de travail en entreprise doit être conforme à la durée légale du secteur considéré.

Droits de l'apprenti(e) :

L'apprenti(e) bénéficie des mêmes conditions de travail et de protection sociale que les autres salariés de l'entreprise. Il a droit à deux jours et demi ouvrables de repos par mois de travail ou cinq semaines de congés payés pour une année de présence en entreprise.

Obligations de l'apprenti(e) :

Comme tout salarié de l'entreprise, l'apprenti(e) est soumis à un certain nombre d'obligations :

- Suivre avec assiduité l'enseignement dispensé par le centre.
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du centre.
- Effectuer le travail qui lui est confié en liaison avec le métier préparé.
- Se présenter à l'examen.
- Ces obligations conditionnent l'octroi d'une aide de la région à l'employeur.